



## AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Un avis est donné que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) tiendra l'audience publique finale relative à l'examen de la CNER en vertu de la Partie 5 du Chapitre 12 de l'Accord sur les revendications territoriales des impacts écosystémiques et socio-économiques de la proposition de projet de Meliadine Gold (fichier CNER no. 11MN034) soumis par Agnico Eagle Mines Limited (le promoteur).

LIEU	DATE	HEURE	HORAIRE
Rankin Inlet, Salle communautaire	21 août	9h00 à 17h00 ; 18h30 à 21h00	Présentations techniques
	22 août	9h00 à 17h00	Présentations techniques
	23 août	9h00 à 17h00	Visite du site*
	25 août	9h00 à 17h00 ; 18h30 à 21h00	Table ronde communautaire
	26 août	9h00 à 17h00	Table ronde communautaire
	27 août	9h00 à 12h00	Observations finales

\*D'autres détails concernant la visite du site, y compris le programme des activités, seront fournis par le conseil et le promoteur au moins 30 jours à l'avance.

### Informations :

Toutes les informations déposées aux fins de cet examen peuvent être consultées en ligne à partir du registre public de la CNER, y compris la proposition de projet, la décision de la conférence préparatoire, les versions préliminaires et définitives des énoncés des impacts environnementaux, ainsi que tous les commentaires soumis. Le registre public en ligne de la CNER peut être accédé en utilisant le lien suivant : <http://ftp.nirb.ca/02-REVIEWS/ACTION%20REVIEWS/11MN034-AEM%20MELIADINE/>.

### Procédure :

L'audience finale et la forme et le contenu des soumissions écrites seront guidés par les *Règles de procédure de la CNER*, la décision de la conférence préparatoire émise le 16 janvier 2014 et toute directive particulière au projet émise par le conseil. Tous les débats seront ouverts au public et aux médias, et se dérouleront en simultané avec l'aide d'un service d'interprétariat anglais-inuktitut. Les membres des médias qui souhaitent assister à l'audience finale sont invités à aviser le conseil à l'avance et de s'identifier comme membres des médias à leur arrivée.

### Participation :

Les parties souhaitant participer en qualité d'intervenants formels doivent soumettre une demande d'intervenant (disponible auprès de la CNER) au plus tard le 23 juin 2014. Les demandeurs ayant obtenu le statut d'intervenant et les membres du public souhaitant fournir des commentaires par écrit à considérer lors de l'audience finale doivent déposer leurs commentaires auprès de la CNER au plus tard le 21 juillet 2014. Même dans le cas où elle n'a pas fourni de commentaires par écrit, toute personne qui souhaite exprimer ses opinions lors de l'audience finale peut s'inscrire au conseil le jour de l'audience pour partager ses commentaires et questions oralement pendant les parties de l'audience prévues pour entendre les commentaires et opinions du public.

### Dates importantes :

**23 juin 2014** : Date limite pour les demandes d'obtention du statut d'intervenant

**21 juillet 2014** : Date limite pour les soumissions écrites finales

**5 août 2014** : Date limite pour déposer la réponse du promoteur aux soumissions écrites finales des parties

**21 au 27 août 2014** : Audience finale, Rankin Inlet

Pour plus d'information, veuillez contacter la CNER sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca).